

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Ville de Mandeure**

Objet de la délibération : Décision modificative n°2 au Budget Primitif 2023.

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept novembre dix-huit heures.

Date de convocation : le 20 novembre 2023.

Date de l'affichage et de la publication sur le site internet de la commune :
le 29 novembre 2023.

Membres présents : Jean-Pierre HOCQUET, Jacques RACINE, Laurence LIARD, Gérard BOUCHÉ, Marilyn PERNOT, Frédéric BOUCOT, Françoise FRANC, Jonathan GREINER, Jean-Bernard FRANC, Camille JOURNOT, Christian PERRIGUEY, Colette RENARD, Rachid CHOUABI, Martine CHORVOT, Nathalie JEANNEROT, Stéphane LANGOLF, Nadine BERGER, Nuno MADEIRA, Pascal BRESADOLA (arrivé à 18h16), Stéphane PODGORA.

Procurations : Jean-Claude VERZELLONI à Jean-Pierre HOCQUET, Jean-Jacques CARILLON à Nathalie JEANNEROT et Paulette BRINGARD à Stéphane PODGORA.

Membres absents – excusé(s) : Bernard SALLIÈRES, Priscilla CARRAY, Aurélie SAUVAGEOT et Evelyne COMBRES.

Secrétaire de séance : Marilyn PERNOT.

Assistaient à la séance : Anne-Laure VERY et Vanessa CARRARA.

<u>Nombre de membres :</u>	<u>Résultat du vote :</u>
En exercice : 27	Votants : 23
Présents : 20	Pour : 23
Votants : 23	Contre : 0
Ayant donné procuration : 3	Abstention : 0
Excusés – absents : 4	



Ville de
Mandeure

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Valentigney
Commune de Mandeure - 25350

Décision modificative n°2 au Budget Primitif 2023

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de décision modificative annexé aux présentes.


Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions qui lui sont faites,
- d'adopter la décision modificative n°2 du Budget Primitif 2023 M14 telle que jointe aux présentes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à **L'UNANIMITÉ**,

APPROUVE les propositions qui lui sont faites dans les modalités exposées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le 
ID : 025-212503676-20231127-2023_11_27_04-DE

Pour extrait conforme
Le Maire,



Jean-Pierre HOCQUET

Transmise au Représentant de l'Etat en Sous-Préfecture de Montbéliard le : 29 novembre 2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Mandeure dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon 30 rue Charles NODIER – 25000 BESANCON, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune ou à compter du rejet explicite ou implicite du recours administratif préalablement déposé.

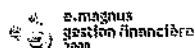
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 025-212503676-20231127-2023_11_27_04-DE



Code INSEE

Décision modificative n°2 du 27/11/2023

COMMUNE DE MANDEURE

2023

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	95 000.00 €	-95 000.00 €	97 376.36 €	97 376.36 €
040 Opérations d'ordre entre section	95 000.00 €	-95 000.00 €	95 000.00 €	95 000.00 €
21311/040 0	0.00 €	0.00 €	35 000.00 €	35 000.00 €
21312/040 A54 211	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €
2152/040 F01 95	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €
2313/040 G72 71	65 000.00 €	-65 000.00 €	0.00 €	0.00 €
2315/040 A01 20	0.00 €	-30 000.00 €	0.00 €	-30 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	740 657.12 €	0.00 €	2 376.36 €	743 033.48 €
21312/21 A50 212	0.00 €	0.00 €	2 376.36 €	2 376.36 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	153 840.00 €	0.00 €	62 376.36 €	216 216.36 €
040 Opérations d'ordre entre section	153 840.00 €	0.00 €	62 376.36 €	216 216.36 €
21312/040 O02 01	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €
2152/040 F01 95	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €
281311/040 O02 01	0.00 €	0.00 €	2 376.36 €	2 376.36 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	1 504 310.00 €	0.00 €	8 886.36 €	1 513 196.36 €
011 Charges à caractère général	1 504 310.00 €	0.00 €	6 500.00 €	1 510 810.00 €
60611/011 A42 212	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
615228/011 G72 71	1 500.00 €	0.00 €	1 000.00 €	2 500.00 €
61558/011 G72 71	10 350.00 €	0.00 €	1 500.00 €	11 850.00 €
6226/011 020	0.00 €	0.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €
6232/011 0801 33	0.00 €	0.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €
042 Opérations d'ordre entre section	153 840.00 €	0.00 €	2 376.36 €	156 216.36 €
6811/042 O02 01	153 840.00 €	0.00 €	2 376.36 €	156 216.36 €
65 Autres charges gestion courante	558 125.00 €	0.00 €	10.00 €	558 135.00 €
65888/65 O02 01	0.00 €	0.00 €	10.00 €	10.00 €
Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM	175 000.00 €	0.00 €	8 886.36 €	183 886.36 €
013 Atténuations de charges	175 000.00 €	0.00 €	8 886.36 €	183 886.36 €
6419/013 O02 01	25 000.00 €	0.00 €	6 510.00 €	31 510.00 €
6419/013 O02 01	25 000.00 €	0.00 €	2 376.36 €	27 376.36 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	2 531 317.86 €	-95 000.00 €	97 376.36 €	2 533 694.22 €
Total général des recettes d'investissement (1)	2 531 317.86 €	0.00 €	62 376.36 €	2 593 694.22 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	6 715 590.98 €	0.00 €	8 886.36 €	6 724 477.34 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	6 715 590.98 €	0.00 €	8 886.36 €	6 724 477.34 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports